

COMPTE RENDU SOMMAIRE
Réunion du Conseil Municipal
13 avril 2017

N°2017_04_1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 MARS 2017

Considérant l'absence d'observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 28 mars 2017.

N°2017_04_2 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES PALOUMAYRES - Prêt Crédit Relais

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de **450 000 EUROS** (quatre cent cinquante mille euros) destiné à financer les travaux d'aménagement du lotissement communal des Paloumayres

Cet emprunt aura une durée totale de 3 ans.

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt avec un différé total d'amortissement ET paiement des intérêts suivant le taux choisi.

Les intérêts seront payables **annuellement** au taux FIXE de 0,79%.

N°2017_04_3 BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES PALOUMAYRES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Francis DESBLANCS, Maire, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif – Budget annexe LOTISSEMENT DES PALOUMAYRES – de l'exercice 2017 :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
DÉPENSES	454 000,00 €	450 000,00 €
RECETTES	454 000,00 €	450 000,00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 450 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 450 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 454 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 454 000,00 (dont 0,00 de RAR)

N°2017_04_4 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES PALOUMAYRES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- DECIDE, dans le cadre de l'aménagement du lotissement des Paloumayres, de confier la S.C.P. BEAUMONT-DUPUY-GAÜZERE-PONTET, la réalisation des missions suivantes :
 - Plan topographique
 - Pré-étude lotissement
 - Dossier Loi sur l'Eau
 - Permis d'aménager

- Implantations pour Travaux
 - Bornage périmètre – DA
 - Maîtrise d'œuvre (5,50% du montant HT des travaux (hors travaux SYDEC)) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

N°2017_04_5 BUDGET PRIMITIF 2017 - Taux d'imposition

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Francis DESBLANCS, Maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2017,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- De maintenir, pour l'année 2017, en l'état les taux d'imposition de la commune, à savoir :

Taxes	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	15,66 %	178 211 €
Taxe foncière (bâti)	14,24 %	137 259 €
Taxe foncière (non bâti)	57,89 %	38 207 €
	TOTAL	353 677 €

N°2017_04_6 BUDGET PRIMITIF 2017 - Attribution Subvention aux Associations

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Francis DESBLANCS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2017, à l'unanimité,

DECIDE

- L'octroi des subventions de fonctionnement 2017 suivantes aux associations et organismes ayant fourni l'ensemble des justificatifs exigés ;

Associations	Montant
Prévention Routière	150,00
FNACA Cantonale	100,00
Donneurs de Sang Bénévoles Pays Grenadois	120,00
Les p'tits loups	500,00
Larrivière Cazères Basket	1 200,00
Association Sportive Cazérienne (football)	1 400,00
Entente Bouliste CVR	305,00

- L'inscription des crédits nécessaires au compte 6574, à savoir 3 775,00 €.

N°2017_04_7 BUDGET PRIMITIF 2017 - Demandes de Subventions diverses

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Francis DESBLANCS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2017, à l'unanimité,

DECIDE

- De ne pas donner de suite favorable aux demandes de subventions suivantes ;
 - Secours Populaire Français ;
 - AFSEP (Association Française des Sclérosés En Plaques) ;
 - Campus CIFOP – Angoulême ;
 - Les restaurants du Cœur.

Monsieur le Maire informe que la demande formulée par les Restaurants du Cœur, sera adressée à la Communauté de Communes du Pays Grenadois pour l'attribution d'une subvention globale.

N°2017_04_8 BUDGET PRIMITIF 2017 - TRAVAUX EGLISE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de restauration de l'église.

Il présente au conseil municipal, la proposition d'honoraires présentée par Madame Claire DESQUEYROUX, architecte, qui comporte deux parties :

1. diagnostic de l'état de l'édifice (étude préliminaire ; étude technique ; avant-projet de travaux de restauration ; dossier de demande de subvention), pour un montant forfaitaire de 7 000 euros HT (8 400 euros TTC).
2. mission de maîtrise d'œuvre (projet des travaux de restauration ; descriptif des travaux et consultation des entreprises ; aide à la décision pour le choix des entreprises ; suivi des travaux ; réception des travaux). Cette mission est évaluée au pourcentage et dépend du montant des travaux, le taux est de 10%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de confier à Madame Claire DESQUEYROUX, architecte, les missions décrites ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

N°2017_04_9 FEC – FONDS D'EQUIPEMENT DES COMMUNES – ANNÉE 2017

Monsieur le Maire propose d'inscrire, pour la subvention FEC 2017, les dépenses relatives à la mise en accessibilité des toilettes de la salle des sports, suivant les devis mentionnés ci-dessous :

DEPENSES	€uros HT
Maçonnerie Plâtrerie – ZAMPROGNA Philippe	7 884,53 €
Electricité – SARL Billepinte et Fils	3 010,00 €
Sanitaire – SARL Sébastien Lalanne	1 720,09 €
Fenêtre – Castaing Aluminium	699,52 €
APAVE	1 015,00 €
TOTAL	14 329,14 €

A l'unanimité, après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**,

Considérant que ces investissements peuvent bénéficier de l'aide au titre du FEC 2017,

- **DECIDE** d'inscrire ces dépenses relatives aux acquisitions mentionnées ci-dessus, au FEC 2017, le coût estimatif s'élevant à 14 329,14 €uros HT.

N°2017_04_10 FONDS DE CONCOURS VOIRIE – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : Aménagement rue de l'Abbé Meyranx – Tranche 2

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux d'aménagement de la rue de l'Abbé Meyranx – tranche 2.

Ces travaux portant sur une voie d'intérêt communautaire, il propose de déposer une demande de fonds de concours VOIRIE auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité, le Conseil Municipal**,

1 – **DEMANDE** à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Grenadois l'attribution d'un fonds de concours VOIRIE de 3 185 €uros, pour le revêtement bicouche de la rue de l'Abbé Meyranx – tranche 2 ;

2 – **PRECISE LE PLAN DE FINANCEMENT** de cette opération comme détaillé ci-dessous ;

DEPENSES	€ HT
Montant des travaux TTC	61 897,70
	61 897,70

RECETTES	€
Fonds de concours Communauté de Communes du pays Grenadois	8 705,00
Amendes de police	7 410,00
Fonds de concours voirie (350 m² x 9,10 €)	3 185,00
Fonds propres	42 597,70
	61 897,70

3 – **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

N°2017_04_11 BUDGET PRINCIPAL - Prêt Taux Fixe

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de **150 000 EUROS** (cent cinquante mille euros) destiné à financer les travaux de réhabilitation de l'église et d'aménagement de la bibliothèque.

Cet emprunt aura une durée de **15 ans**.

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en 15 ans, au moyen d'annuités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement **progressif (avec échéances constantes)** du capital et l'intérêt dudit capital au **Taux Fixe de 1,45 % l'an**.

N°2017_04_12 BUDGET PRINCIPAL - Budget Principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Francis DESBLANCS, Maire, à l'unanimité, Monsieur Gilles SAINT-PÉ émettant toutefois des réserves sur l'efficacité du désherbeur à eau chaude, **VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif – Budget PRINCIPAL – de l'exercice 2017 :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement (non compris les RAR 2016)
DÉPENSES	874 598,02	596 519,26
RECETTES	874 598,02	819 219,26

Total Budget Primitif 2017 avec les Restes à Réaliser :

Investissement

Dépenses : 891 469,26 (dont 294 950,00 de RAR)

Recettes : 891 469,26 (dont 72 250,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 874 598,02 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 874 598,02 (dont 0,00 de RAR)

DECIDE :

- Certaines dépenses et recettes seront individualisées, en section d'investissement, dans les opérations suivantes :
 - Ensemble Sports et Loisirs ;
 - Aménagement de la rue de l'Abbé Meyranx (seulement RAR) ;
 - Cimetière ;
 - Aménagement Bibliothèque – Maison « Duporté » (seulement RAR) ;
 - Accessibilité bâtiments et voirie ;
 - Eglise.
- L'inscription en opérations non individualisées – section d'investissement – dépenses nouvelles :
 - A l'article 21311 – travaux mairie : bâtiment, parc et chaudière ;

- A l'article 21312 – travaux à l'école (peintures, enduit, chaudière) ;
- A l'article 21318 – divers travaux autres bâtiments ;
- A l'article 2138 – acquisition « terrain + bâtiments Maisadour » : avenue de la Gare ;
- A l'article 2152 – trottoirs rues des Fossés et des Remparts ;
- A l'article 21578 – panneaux routiers ; diverses barrières ; potelets ; épareuse ; signalétique... ;
- A l'article 2158 – compresseur, perceuse à colonne, tronçonneuse, nettoyeur haute pression, désherbeur à eau chaude et désherbeur à gaz... ;
- A l'article 2183 – écran, PC portable ;
- A l'article 2188 – acquisitions diverses (illuminations, réfrigérateur, micro-ondes...).

N°2017_04_13 RESTITUTION DEPOT DE GARANTIE - Monsieur Ludovic DUPOUY - Madame Audrey GOUARDERES

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de :

- restituer le dépôt de garantie versé par Monsieur DUPOUY Ludovic et de Madame GOUARDERES Audrey lors de leur installation dans ce logement, soit 545 euros ;
- demander à Monsieur DUPOUY Ludovic et de Madame GOUARDERES Audrey le paiement de la taxe ordures ménagères relative à la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017, soit 46,25 euros.

N°2017_04_14 AMÉLIORATION DES PRATIQUES DE DÉSHÉRBAGE DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS COMMUNAUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** :

- d'autoriser Monsieur la Maire à signer la charte de désherbage des espaces communaux avec le Département, l'Association des Maires et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- de solliciter auprès du Département et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne les subventions pour l'acquisition du matériel nécessaire à l'amélioration des pratiques de désherbage, conformément aux conditions d'attribution prévues respectivement dans le règlement départemental d'aide pour l'amélioration des pratiques de désherbage des collectivités et le 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau.

DIVERS / INFORMATIONS

- Monsieur le Maire fait part de l'analyse financière des comptes de la commune établie par le trésorier.
- Monsieur le Maire informe que la première édition de la « Marche Castandétoise » se déroulera le 29 avril et qu'une randonnée cyclotouriste sera organisée le 7 mai 2017.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-deux heures cinquante minutes.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 9 mai 2017.

Le Maire,

Francis DESBLANCS